



Suspension de pension alimentaire après reconnaissance paternelle

Par Visiteur

Bonjour, je suis bouleversée pouvez vous me dire concrètement si une pension alimentaire peut-être suspendue si le père qui a reconnu deux enfants, qu'il les a élevés depuis tout petits et qu'il savait qu'il était pas le père biologique et qu'ensuite lors de notre mariage, les a reconnus et mis son propre nom, à savoir qu'il demande une procédure d'examens biologiques, de réformer la reconnaissance établie sur mes deux enfants et ordonne la transcription du jugement en marge des actes d'état civil des enfants ? J'en ai mal au coeur pour mes deux enfants. A t'il le droit et qu'elles en sont les conséquences pour mes deux loulous ? merci, dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, monsieur, madame, les sentiments les plus respectueux.

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, je suis bouleversée pouvez vous me dire concrètement si une pension alimentaire peut-être suspendue si le père qui a reconnu deux enfants, qu'il les a élevés depuis tout petits et qu'il savait qu'il était pas le père biologique et qu'ensuite lors de notre mariage, les a reconnus et mis son propre nom, à savoir qu'il demande une procédure d'examens biologiques, de réformer la reconnaissance établie sur mes deux enfants et ordonne la transcription du jugement en marge des actes d'état civil des enfants ? J'en ai mal au coeur pour mes deux enfants. A t'il le droit et qu'elles en sont les conséquences pour mes deux loulous ?

Malheureusement oui dès lors que le délai de prescription de 5 ans à compter de la fin de la possession d'Etat, c'est à dire du moment où monsieur ne s'est plus présenté comme étant le parent véritable des enfants.

Je suis désolé pour vous.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci d'avoir répondu à ma question même si je suis attristé et le dégoût que j'ai envers mon ex-mari pour faire autant de mal à des enfants qu'ils n'ont pas mérités ça. Concrètement j'ai peur pour leur état moral quand je vais leur annoncer ça. En tout cas merci pour votre rapidité. cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

merci d'avoir répondu à ma question même si je suis attristé et le dégoût que j'ai envers mon ex-mari pour faire autant de mal à des enfants qu'ils n'ont pas mérités ça. Concrètement j'ai peur pour leur état moral quand je vais leur annoncer ça. En tout cas merci pour votre rapidité. cordialement. Madame cousin

Je suis vraiment désolé pour vous. Je ne cautionne pas du tout ce système législatif qui a placé "l'ADN" au centre de la filiation. Personnellement, je préférerais que le père soit seulement celui qui a pris la peine d'éduquer ses enfants afin que ce dernier assume ses responsabilités jusqu'au bout.

Très cordialement.